

Chronomètre minuteur électronique



Description

Ce chronomètre contenant également une minuterie est simple à utiliser. Son grand écran permet une lecture plus confortable. Son réglage numérique direct et sa fonction de mémorisation en font un outil idéal pour les loisirs, le sport, à la maison et au travail. Il est transportable partout et en toute circonstance grâce à son support et son aimant, ainsi qu'une durée de vie maximum de 10h.

Utilisation

- Ouvrir le couvercle de la batterie en suivant le sens de la flèche et insérer la pile AAA en respectant la polarité indiquée.
- Refermer le couvercle.
- Retirer le film protecteur de l'écran.

Minuterie

- Régler le temps voulu à l'aide des boutons 0 à 9.
- Appuyer sur la touche « START/STOP » pour démarrer le compte à rebours.
- Pour stopper temporairement le compte à rebours, appuyer sur le bouton « START/STOP ». Appuyer à nouveau dessus pour reprendre le compte à rebours.
- Une fois le compte à rebours terminé, l'écran affiche 0.00.00 et une alarme sonore retentit. Dès que la sonnerie retentit, la minuterie compte le temps écoulé jusqu'à ce que l'alarme soit désactivée via le bouton « START/STOP ». La minuterie se rappellera le dernier temps sélectionné automatiquement.
- Appuyer sur le bouton « CLEAR » pour réinitialiser l'affichage.

Chronomètre

- Si ce n'est pas déjà fait, appuyer sur « CLEAR » pour réinitialiser l'affichage.
- Quand 0.00.00 s'affiche à l'écran, appuyer sur le bouton « START/STOP » pour commencer le chronométrage.
- Pour stopper temporairement le chronométrage, appuyer sur le bouton « START/STOP ». Appuyer à nouveau dessus pour reprendre le chronométrage.
- Appuyer sur le bouton « CLEAR » pour réinitialiser l'affichage.

Problèmes et erreurs

Vérifier tout d'abord que la pile ne soit pas vide ou défectueuse avant toute réclamation.

Attention ! Les batteries et piles usagées ne doivent pas être jetées dans les ordures ménagères. Vous êtes légalement tenu de rendre les piles usagées pour assurer leur élimination appropriée. Vous pouvez déposer les batteries et piles usagées dans un centre de collecte communal ou dans un commerce local.

Il n'y a aucune garantie si l'appareil a été mal manipulé ou mal ouvert.